

VOUS VOULEZ SOUTENIR VOTRE DOCTORAT

2 MOIS AVANT LA SOUTENANCE

Vous devez déposer obligatoirement :

- 1 - Demande d'inscription en vue de la soutenance de thèse
- 2 - Désignation des membres du jury
- 3 - Désignation des rapporteurs
- 4 - Demande d'autorisation de présenter un doctorat
- 5 - Le rapport de présentation du candidat établi par le Directeur de Recherche doctorale
- 6 - A compter de la rentrée 2017-2018 il est obligatoire de renvoyer le **portfolio des compétences** rempli, signé du candidat et du directeur de thèse à la gestionnaire de l'ED pour contrôle des modules et signature du responsable de ED.

IMPORTANT :

**L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DOIT ETRE COMPLETE INFORMATIQUEMENT
PUIS TRANSMIS SOUS FORMAT PAPIER.**

Pour l'ED SVSAE : Une publication avec votre nom en premier auteur est obligatoire (joindre une copie de l'acceptation). En cas de non publication, vous devez prévoir 3 rapporteurs extérieurs.

* **Peuvent être désignés comme rapporteurs :**

- des personnalités françaises mais extérieures à l'UCA : un Professeur ou un Directeur de Recherche
- un Chargé de Recherche ou un Maître de Conférences chacun devant être titulaire d'une HDR
- des personnalités étrangères pouvant être sollicitées en fonction de leurs compétences scientifiques et non selon leur grade.

* **Le jury doit obligatoirement être composé :**

- de 4 à 8 membres
- la moitié des membres doit être de rang A (Professeurs et Directeur de Recherche) – les maîtres de conférences et chargés de recherche HDR sont de rang B
- la moitié des membres doit être extérieure au site Clermontois (extérieur à INRA, IRSTEA, VETAGRO SUP, UCA)
- au moins 1 des membres doit être de l'Université Clermont Auvergne
- d'une "représentation équilibrée des hommes et des femmes". Pour cela vous voudrez vous référer au [décret du 21 avril 2015](#).

Pour les thèses en cotutelle :

- le jury doit en plus être composé "sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les établissements contractants".
- il est conseillé de prévoir un rapporteur originaire de chacun des pays signataires sinon s'en tenir à la convention établie entre les 2 pays.

Vous devez faire parvenir votre manuscrit à chacun des rapporteurs 2 mois avant la date de la soutenance. Le rapport de chacun d'eux devra ensuite parvenir au secrétariat de l'école doctorale environ 3 semaines avant la date de votre soutenance.

IMPORTANT : si vous rédigez votre manuscrit en anglais, vous devrez également prévoir un résumé d'une vingtaine de pages en français